



KAS/del

Palais de justice, le 21 mai 1996
1, place du Bourg-de-Four
1204 Genève

POUVOIR JUDICIAIRE
PROCUREUR GÉNÉRAL

COPIE

Correspondance : case postale 3565
1211 Genève 3
Téléphone 319 26 00 / 01 / 02

Maître
Dominique WARLUZEL
Cours des Bastions 14
Case postale 18
1211 Genève 12

Concerne : P 1094/96 - plainte de Monsieur Joseph FERRAYE

Maître,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 10 mai 1996 ainsi que de ses annexes.

J'intégrerai les questions, telles que formulées par vos soins, aux commissions rogatoires que j'entends décerner aux autorités judiciaires françaises. **Voir Mémoire - point 55**

Cela étant, je vous prie de trouver en annexe, pour votre information, copie de l'étrange courrier que m'adresse votre client, daté du 13 mai 1996.

A toutes fins utiles, je vous remercie de bien vouloir vérifier, une fois encore, les dates de validité du dépôt, au plan international, des brevets relatifs au système de blocage, respectivement au système d'extinction enregistrés par votre client.

La pièce 24 annexée à sa plainte fait état des trois dates suivantes :

- la date de publication, le 12 novembre 1992,
- la date de dépôt, le 4 mai 1992,
- la date de priorité, le 2 mai 1991.

Au plan du pur droit de la propriété industrielle, je souhaite faire figurer à la procédure, sans équivoque possible, la date exacte à partir de laquelle les inventions de Monsieur Joseph FERRAYE étaient protégées au Koweït, en particulier.

Une prompte réponse de votre part m'obligerait.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes
sentiments distingués.

Le Procureur général

Laurent KASPER-ANSERMET, Procureur

Annexe : mentionnée

CC pour information : Maître Marc BONNANT, avocat